CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E59271** **VALABLE JUSQU'AU** **04/11/2027**

ÉDITÉ LE **06/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2006
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/08/2022
Capital : 8 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRAY 484991641RM70 484991641

Siret : **484 991 641 00032**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 484991641

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 79090875

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 79090875

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/09/2026

Raison sociale : **PILLOT MECHET**

LIEUDIT FERCE
70120 VAUCONCOURT-NERVEZAIN

Téléphone : 03 84 92 61 48 **Fax :**
Portable : 06 08 53 42 18

Site Internet : www.pillot-chauffage-theuley.fr
E-mail : eurl.pillot@hotmail.fr

Responsabilité légale :
MECHET ADRIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL / PILLOT ANAIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/09/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/09/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	17/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	11/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/11/2026 08:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.